

Plan d'action

1. Définir vos objectifs en matière de gestion du temps.

-
-
-

2. Pour chacun des objectifs, définir les actions à mettre en œuvre, la période de réalisation.

Objectif 1

- Les actions à mettre en œuvre :
 -
 -
- La période de réalisation :

Objectif 2

- Les actions à mettre en œuvre :
 -
 -
- La période de réalisation :

Objectif 3

- Les actions à mettre en œuvre :
 -
 -
- La période de réalisation :

....